

## TOP CG

### NETTOYANT pour l'ENLEVEMENT des RESINES COLLES – PATES A MACHER – CHEWING-GUM sur MOQUETTES et TISSUS USAGE PROFESSIONNEL

**TOP CG** est une préparation conditionnée en boîtier aérosol à base d'une combinaison synergisée de composés oxygénés et d'une association d'extraits d'origine végétale facilement renouvelable à fort pouvoir solvant des encres et peintures.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LEGEREMENT VISQUEUX.
Masse volumique	: 917G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Couleur	: ORANGE
Point d'éclair	: 59°C AFNOR COUPE FERMEE
Odeur	: AGREABLE D'AGRUMES
Inflammabilité	: POINT ECLAIR SUPERIEUR A 55°C CLASSE A3
Biodégradabilité	: FACILEMENT BIODEGRADABLE
Viscosité Brookfield	: 220 cps – mobile 4 – vitesse 100tr/min – 20°C
Gaz propulseur	: Propulseur hydrocarboné

#### PROPRIETES PRINCIPALES

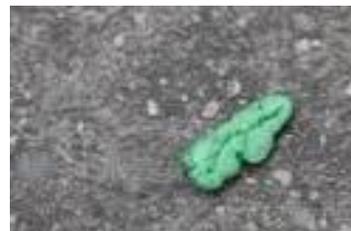
**TOP CG** a un pouvoir solvant et pénétrant. Neutre, il n'attaque pas les métaux usuels, alliages légers, aciers inoxydables, aluminium.

**TOP CG** solubilise, fluidifie ou décolle les dépôts ou incrustations de certaines résines naturelles ou synthétiques, traces d'abrasif de films plastiques, synthétiques, gomme, colle, latex, chewing-gum, mastics synthétiques, afin de permettre ou de faciliter leur enlèvement sur les tissus, moquettes, carpettes, tissus de sièges dans les halls, gares, locaux publics, écoles, salles de spectacles, véhicules de transports en commun.

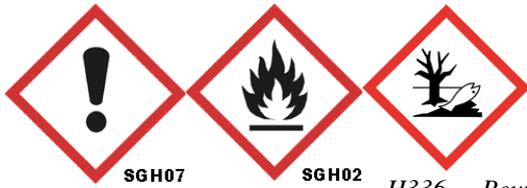
#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ Travailler dans un local convenablement aéré
- ◆ Appliquer soit en pulvérisation directe pour enlever les chewings-gum, les dépôts à enlever ou soit selon le cas, sur un chiffon puis tamponner.
- ◆ Essuyer la surface dans le cas de débordement de colle d'adhésif.
- ◆ Laisser agir 5 à 10 mn.
- ◆ Procéder à l'enlèvement du chewing-gum ou du dépôt à l'aide d'une spatule, peigne, raclette métallique crantée appropriée.

**N.B.** Les moquettes, tissus et autres revêtements sont des supports fragiles : Procéder TOUJOURS à un test sur une face cachée pour vérifier la compatibilité du support avec le produit.



## RECOMMANDATIONS



H222 *Aérosol extrêmement inflammable.*  
H229 *Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.*  
H315 *Provoque une irritation cutanée*  
H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*

H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*  
P210 *Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes d'ignition.*  
P211 *Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*  
P251 *Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*  
P261 *Éviter de respirer les aérosols.*  
P273 *Éviter le rejet dans l'environnement.*  
P280 *Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.*  
P302 + P352 *EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.*  
P410 + P412 *Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.*

*Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.*

***Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

### **Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.